

First Phosphate annonce sa cotation supplémentaire à la Bourse de Francfort

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 28 février 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que ses actions ordinaires sont maintenant négociées à la Bourse de Francfort (*Frankfurt Stock Exchange*) « **FSE** » sous le symbole boursier « KD0 ». Les actions ordinaires de la société sont maintenant intercotées à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (« CSE ») et à la FSE.

« L'Amérique du Nord et l'Europe représentent deux des marchés de véhicules électriques les plus importants et les plus développés au monde », explique Peter Kent, président de First Phosphate. « Notre direction a travaillé diligemment pour faire en sorte que notre inscription à la FSE coïncide le plus possible avec notre récente inscription à la CSE. Nous lançons une invitation aux investisseurs européens du secteur des métaux pour batteries à rejoindre notre groupe d'actionnaires. »

« First Phosphate entretient un dialogue outremers constructif avec nos homologues de l'industrie des batteries en Europe », déclare le PDG de la Société, John Passalacqua. « Les liens historiques entre nos continents sont profonds et contribueront favorablement à la création d'un avenir énergétique propre à l'échelle mondiale. »

Son inscription à la FSE est d'autant plus importante que la Société a récemment annoncé, le 24 février 2023, la conclusion d'un protocole d'entente (MOU) avec Prayon SA (« **Prayon** »), dont le siège social est situé à Engis, en Belgique, et qui est le plus grand producteur européen d'acide phosphorique purifié et leader mondial en matière de technologie de production d'acide phosphorique purifié. First Phosphate et Prayon établissent une relation stratégique transatlantique pour permettre à l'Europe et à l'Amérique du Nord d'acquiescer une indépendance en matière d'énergie verte et de minéraux essentiels.

La cotation de First Phosphate sur la FSE permettra aux investisseurs européens de suivre de près les développements de la Société et de participer plus étroitement à son développement avec ses partenaires européens. First Phosphate entend maintenir une relation profondément organique avec une solide base d'investisseurs européens.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Pierre Cossette
VP, Affaires Corporatives
pcossette@firstphosphate.com
Tel: +1 (514) 791-9280

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matière active de cathode pour l'industrie des

batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent la matière active de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génère généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Informations prospectives et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant : l'engagement de la Société à produire des matériaux de phosphate de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; le protocole d'entente (MOU) de la Société avec Prayon et les conditions de partenariat proposées ainsi que leur calendrier ; les plans de la Société pour répondre aux exigences de cotation continue et/ou rester cotée à la FSE et à la CSE et la capitalisation des avantages déclarés de ces cotations ; et les liens historiques entre l'Amérique du Nord et l'Europe sont inébranlables et contribueront de manière favorable à la création d'un avenir énergétique propre à l'échelle mondiale.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : La capacité de la société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims dans le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec ; la capacité de la Société à conclure un accord définitif avec Prayon et selon les termes du partenariat proposé et les délais de celui-ci ; la capacité de la Société à répondre aux exigences d'inscription continue et/ou à rester inscrite à la FSE et à la CSE et à capitaliser sur les avantages déclarés de celles-ci ; et les liens historiques entre l'Amérique du Nord et l'Europe sont inébranlables et contribueront de manière favorable à la création d'un avenir énergétique propre à l'échelle mondiale.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la norme ESG complète sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims dans le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec ; l'incapacité de la Société à conclure un accord définitif avec Prayon et les conditions de partenariat proposées, ainsi que les délais qui s'y rattachent ; l'incapacité de la Société à satisfaire aux exigences d'inscription continue et/ou à rester inscrite à la FSE et à la CSE et à tirer parti des avantages qui en découlent ; et les liens historiques entre

l'Amérique du Nord et l'Europe ne sont pas inébranlables et contribueront pas de manière favorable à la création d'un avenir énergétique propre à l'échelle mondiale.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/156479>